



Cultures légumières

Calvados - Haute Normandie

BSV n°06 du 7 mai 2015



Animateur référent

Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



L'essentiel de la semaine

Salade : bon état sanitaire.
Radis : bon état sanitaire.
Tous les *Allium* : *Phytophthora gymnostoma* : vol toujours en cours.
Oignon : présence de mildiou sur oignons blancs.
Persil : augmentation des captures de mouche de la carotte en Vallée de Seine.
Fraise : captures quasi nulles dans les parcelles du réseau.

SOMMAIRE :

SALADE	1
RADIS	1
TOUS LES ALLIUM	1
OIGNON	2
PERSIL	2
FRAISE.....	3
LE RESEAU DE SUIVI : LES PIEGES FRAISE	3
NOTE ABEILLE	4

SALADE :

*Suivi : Haute-Normandie : 3 parcelles de laitue, stade : 8 à 12 feuilles.
Calvados : 4 parcelles de laitue, stade : 6 à 10 feuilles.*

Globalement, bon état sanitaire des cultures.

Noctuelle gamma :

Les premières captures ont été enregistrées dans le Calvados au nord de Caen.

Calvados	Semaine 19
Nb moyen de papillon/piège/semaine	1

Les premières pontes ont également été observées dans une parcelle située au nord de Caen sur 4% des plants.

Evolution du risque : à suivre en fonction de l'évolution des captures et au retour d'un temps plus sec.

Pigeon / lièvre :

Des dégâts de ces vertébrés déprédateurs ont été constatés dans deux parcelles situées au nord de Caen sur 60 à 65% des plants.

Evolution du risque : à suivre.

RADIS :

Suivi : Haute-Normandie : 1 parcelle.

Bon état sanitaire de la parcelle.

TOUS LES ALLIUM :

Mouche mineuse du poireau :

Des piqûres de nutrition sont toujours observées sur les brins de ciboulette en Vallée de Seine. Aucune trace de piqûre n'a été observée dans les parcelles d'oignon botte.

Evolution du risque : vol toujours en cours, risque important de ponte.

OIGNON :

Suivi : Haute-Normandie : 2 parcelles d'oignon botte.

Calvados : 4 parcelles de semis, stade : 1 à 2^{ème} feuille naissante ; 1 parcelle de Mulhouse, stade : 4 feuilles et 1 parcelle d'oignon d'hiver, stade : 6 – 7 feuilles.

Mildiou :

La présence de mildiou a été observée dans 2 parcelles d'oignon botte sur 20 à 40% des plants.

Evolution du risque : un temps humide et doux est favorable à son développement.

Adventices :

Les situations sont liées à la parcelle. La flore adventice en cours de développement dans les parcelles de semis est constituée de fumeterre, renouée persicaire, renouée des oiseaux et matricaire.

PERSIL :

Suivi : Haute-Normandie : 3 parcelles dont 1 en AB.

Mouche de la carotte :

Une forte augmentation des captures est enregistrée sur deux sites.

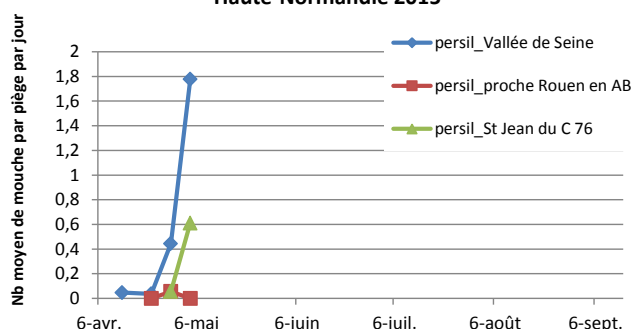
Evolution du risque : surveillez vos parcelles, le premier vol est en cours.

Mouche du céleri :

Aucune capture.

Evolution du risque : à suivre.

Evolution des captures de mouche de la carotte en Haute-Normandie 2015



FRAISE :

Suivi : Calvados : 2 parcelles sous abri.

Puceron :

Aucun individu n'a été observé dans les deux parcelles du Calvados.

Evolution du risque : surveillez vos parcelles car les conditions climatiques sous abri sont favorables.

Thrips :

Aucun individu n'a été observé dans les fleurs des deux parcelles du Calvados.

Evolution du risque : surveillez vos parcelles car les conditions climatiques sous abri sont favorables.

Drosophila suzukii :

Suivi du piégeage de *Drosophila suzukii* dans le Calvados et en vallée de Seine.

Cette année, il est mis en place un suivi *Drosophila suzukii* en Vallée de Seine dans une parcelle où sont cultivés des cerisiers, des framboisiers et des fraisiers en collaboration avec le BSV Arboriculture Fruits transformés.

Nb moyen de mâle / piège	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14	Semaine 15	Semaine 16	Semaine 17	Semaine 18	Semaine 19
Calvados 1	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0
Calvados 2							Mise en place	0	0
Vallée de Seine					Mise en place	29,5	2	3,5	0,5

Aucune capture dans le Calvados et captures quasi-nulles en Vallée de Seine.

Evolution du risque : évolution à suivre.

LE RESEAU DE SUIVI : LES PIEGES :

Le réseau de suivi est en cours de mise en place. Différents type de pièges sont utilisés :

Les pièges chromatiques englués :

Les pièges jaunes sont utilisés pour les piégeages de la mouche de la carotte et la mouche du céleri.

Cultures concernées : carotte, céleri-rave, céleri branche, persil et panais.

Les pièges bleus sont utilisés pour piéger les thrips.

Culture concernée : poireau.



Les pièges chromatiques à eau+savon :

De couleur jaune ou blanche, les bols sont disposés dans les parcelles afin de piéger les mouches des semis, de l'oignon et du chou.

Cultures concernées : chou, navet, radis, poireau, chicorée frisée.



Les pièges à phéromone :

Ce sont uniquement les mâles qui sont piégés.

Les pièges delta sont utilisés pour les piégeages de la teigne du poireau et la teigne du chou.
Cultures concernées : poireau et chou.



Les pièges entonnoirs sont utilisés pour piéger la noctuelle gamma et la noctuelle du chou.
Cultures concernées : salade et chou.

Ces pièges sont mis en place dans le but de surveiller les populations de ravageurs, ils permettent d'obtenir des données utiles à tous.

Merci à tous d'en prendre soin lors de vos interventions.

NOTE ABEILLE :

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence des ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.